

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

Comité de Ligne: **3** L.24 Le Mans <> Alençon (<>Caen) / L.25 Le Mans <> Château-du-Loir (<>Tours) / L.26 Le Mans <> La Flèche <> Saumur

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|---|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24 | desserte | <p>Les nouveaux horaires proposent moins de desserte le matin dans le sens Le Mans > Alençon. Pour arriver à Alençon avant 8h il faut prendre le train de 6h59 au départ du Mans mais à partir de juillet 2017, 4 arrêts dans les haltes intermédiaires seront supprimés. A partir du 02/07/17, le 1er départ possible depuis Neuville, La Guierche, Teillé et La Hutte-Coulombiers vers Alençon se fera par l'omnibus au départ du Mans à 7h53 (arrivée Alençon à 8h47). Un usager qui ne prend pas le train le matin ne le prendra pas non plus le soir.</p> | <p>Depuis le 02/07/17, les arrêts dans les haltes intermédiaires (Neuville, La Guierche, Teillé, La Hutte-Coulombiers) n'ont pas été maintenus sur le 1er train du matin qui part à 7h24 du Mans (arrivée Alençon à 8h02) car le nombre de montées/descentes dans ces haltes représentait moins de 10 voyageurs en cumulé. Cela permet de favoriser les temps de parcours vers Alençon et Caen, qui intéressent la très grande majorité des voyageurs.</p> | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|---|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24 | desserte | Confirme que les usagers dans le sens Alençon > Le Mans sont favorisés. Seulement 2 trains le matin permettent une arrivée avant 9h à Alençon depuis Le Mans. L'arrivée à Alençon à 8h02 est trop tardive car les salariés et scolaires commencent leur journée dès 8h00. Ne voit pas l'intérêt écologique de prendre sa voiture pour aller jusqu'à une gare mieux desservie. | La Région a bien noté le déséquilibre entre les 2 sens de circulation. Le bilan sera à faire en concertation avec les communes concernées (y compris Alençon) et les associations d'usagers. | | | | |
| 03/04/2017 | 25 | desserte | Le train de 19h51 au départ du Mans vers Château-du-Loir ne desservira que la gare d'Écommoy et pas les autres haltes intermédiaires. L'absence de maillage fin du territoire renforcera la baisse de fréquentation. | La fréquentation de ces haltes sur le dernier train du Mans vers Château-du-Loir est très faible pour justifier le maintien des arrêts dans les haltes intermédiaires (moins de 10 voyageurs en cumul du nombre de montées/descentes). La modification de la politique d'arrêt permet d'accélérer ce train (réduction du temps de parcours) et d'améliorer sa fréquentation. Le dernier train omnibus part à | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|--|---|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 25 | desserte | Le Maire d'Arnage pensait que la création de la LGV* qui contourne désormais Le Mans permettrait de libérer des sillons pour améliorer la desserte TER périurbaine. Les usagers de la gare d'Arnage n'auront plus aucun moyen de transport en commun (TER, Setram ou TIS) pour revenir du Mans le soir après l'omnibus de 19h17. | 19h17, soit environ 3/4h avant le dernier train interville de 19h51. Les trains omnibus sont bien cadencés le soir à 17h17, 18h17 puis 19h17. Il aurait donc fallu créer un train supplémentaire à 20h17. La Région prend note des difficultés auxquels les usagers seront confrontés. Même peu nombreux, tous les usagers ont de l'importance et la Région a conscience du besoin d'attractivité des plus petites communes et celles situées en zone périurbaine. Il est cependant difficile de trouver le juste équilibre entre la fréquentation et la mission d'un train. Un bilan de fréquentation de chaque service sera réalisé après l'analyse des données des 6 premiers mois de fonctionnement. | | | | |
| 03/04/2017 | 25 | desserte | Les Maires d'Arnage et Écommoy reçoivent des plaintes en mairie suite au changement de politique d'arrêts du train de 20h17, avancé à 19h51 et sans arrêts dans les haltes intermédiaires. | La volonté de clarifier les missions de trains et de segmenter conduit forcément à faire des choix. | | | | |
| 03/04/2017 | 25 | desserte | La modification des arrêts sur le train de 20h17, même s'il est peu fréquenté, rend service aux salariés qui terminent après 19h30. Il permet aussi de revenir plus tardivement dans les petites communes de la Sarthe depuis Nantes. | La Région fera un bilan du cadencement afin d'examiner notamment si la nouvelle organisation des trains permet d'augmenter leur fréquentation. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|--|---|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 25 | desserte | Le cadencement n'apporte aucune amélioration. La demande ancienne d'un train plus tôt vers 16h n'est pas satisfaite. | Le cadencement permet aux trains de circuler à intervalles réguliers avec 3 missions de trains différentes qui correspondent à des besoins de déplacements variés : omnibus (desserte de toutes les haltes intermédiaires), maillage régional (semi-direct) ou interville (direct). Il s'agit donc d'intercaler chacun de ces trains de voyageurs dans la grille horaire pour satisfaire le plus grand nombre d'usagers. Par ailleurs, le cadencement a également pour objectif d'optimiser les correspondances entre TER ou avec les TGV, afin de faire bénéficier au mieux à l'ensemble des territoires de tout le maillage ferroviaire. Enfin, l'infra-structure ferroviaire est utilisée par d'autres types de train (TGV, fret...). L'organisation des nouveaux horaires est donc un travail technique minutieux, une véritable mécanique, réalisée dans l'intérêt général. La mise en place du cadencement intervient dans un contexte de fortes tensions sur le budget de la Région des Pays de la Loire. Malgré tout, il représente une étape très importante et sans précédent pour le réseau régional, avec une augmentation de 8,5% du nombre de kilomètres qui seront parcourus par les trains régionaux. Cela constitue une étape majeure, qui engage des moyens financiers supplémentaires significatifs. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|--------------------|---|---|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 25 | desserte | Les usagers au sud du Mans n'ont pas du tout été associés à la concertation sur le cadencement. | Toutes les associations représentant les usagers et les acteurs locaux ont bien été conviées aux réunions de concertation en 2015 par la précédente majorité régionale. | | | | |
| 03/04/2017 | 25 | qualité de service | La régularité du train qui arrive au Mans vers 7h50 n'est pas satisfaisante : au moins 3 retards (de 15 à 20') par semaine l'hiver dernier. Cause régulièrement annoncée "difficulté de mise à quai". | La SNCF répond que le TER 857004 qui partait de Tours à 6h35 est désormais à l'heure depuis 3 semaines environ. Ce train n'est pas dans la liste des trains irréguliers mais fera l'objet d'une vigilance spécifique. | | | | |
| 03/04/2017 | 25 | desserte | Il manque les trains de 17h17 et 16h21 sur le simulateur horaires. | Le simulateur permet de prendre connaissance rapidement de tous les trains en saisissant une gare de départ et de destination. Il permet d'identifier toutes les évolutions horaires et de poster un commentaire pour faire remonter les difficultés qui seront utiles pour réaliser le bilan du cadencement. La Région a en effet détecté quelques anomalies qui sont en cours de correction. Le site sera fiabilisé d'ici quelques jours. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|--|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 25 | infrastructure | <p>La traversée des voies à Laigné-St-Gervais est dangereuse quand 2 trains arrivent en même temps. Si le feu clignote bien au rouge, le comportement des jeunes est en cause. Souhaite une action de sensibilisation de la SNCF auprès des usagers (à l'image de ce qui a été fait à Écommoy récemment). Rappelle que la SNCF est toujours en procès suite au décès d'un jeune en 2011 à Écommoy.</p> | <p>Accord de la SNCF pour mener une action de sensibilisation en gare de Laigné. Elle peut être complétée par des interventions en milieu scolaire. Lance un appel aux Maires pour publier des articles sur la sécurité ferroviaire dans les journaux municipaux. On constate aussi souvent que les parents déposent leur enfant du mauvais côté des voies, les obligeant à utiliser la traversée piétons. Il serait judicieux de stationner du côté du sens de départ du train le matin (et inversement le soir).</p> | | | | |
| 03/04/2017 | 24*25 | desserte | <p>On ne parle que des adultes pour le cadencement. La FCPE aurait aimé être invitée aux réunions de concertation pour faire le relais des besoins de déplacement des jeunes. Le collectif des usagers, qui a participé à la concertation, rappelle qu'il est intervenu - sans succès - auprès de la SNCF pour défendre les intérêts des lycéens.</p> | <p>Les élèves sont naturellement des usagers au même titre que les adultes : la Région travaille activement avec les établissements scolaires du Mans pour anticiper les impacts du cadencement sur les publics scolaires, la plupart des lycées ayant été contacté par téléphone et entendu. Au moment du bilan, la Région sera attentive à associer les représentants des parents d'élèves mais aussi les employeurs tel que l'hôpital du Mans.</p> | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|---|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24 | desserte | La création de la halte à Le Mans Hôpital avait initialement été annoncée pour 2018 : pourquoi ce projet est-il aujourd'hui reporté à 2023 ? Il faut prévoir dès aujourd'hui la desserte de cette halte dans la trame cadencée. | La création des 2 nouvelles haltes (Le Mans-Hôpital et Moncé-en-Belin) est inscrit au CPER*, dispositif qui permet de flécher les financements. La Région a bien conscience que ces infrastructures sont très attendues des communes périurbaines. Il s'agit de projets au long cours qui nécessitent des études longues et très techniques dont le calendrier de réalisation peut évoluer. Ce dossier est suivi de près par la Région qui souhaite les voir aboutir. À Moncé-en-Belin, la configuration du terrain s'avère compliquée et induit une hausse importante du coût initial des travaux. La fin des études permettra de connaître précisément le montant de l'enveloppe finale de l'opération. La décision sera prise en partenariat avec les acteurs financiers du dossier (État et élus locaux). SNCF Réseau confirme que les arrêts à Le Mans Hôpital sont bien prévus dans la future trame cadencée. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|--------------------|--|---|---------------------------------|---------------------|--|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 25 | qualité de service | Le train qui arrive à Château-du-Loir à 8h05 est toujours en retard et les lycéens ne peuvent rejoindre leur établissement scolaire à temps. Craint que les élèves ne pourront plus prendre le train alors même que la Région deviendra l'AOT* des transports scolaires dès le 01/09/2017. | La Loi "NOTRe" prévoit en effet le transfert de la compétence transport des Départements vers la Région pour les lignes interurbaines et les circuits scolaires. La réorganisation des compétences entre collectivités est en cours. Les équipes resteront implantées dans chaque chef-lieu de Département pour assurer un service public de proximité. L'enjeu consiste à analyser toutes les imbrications entre les différents modes de transport (trains, cars réguliers, cars scolaires) afin d'optimiser le maillage régional. Chaque commune ligérienne doit à terme disposer d'un moyen de transport collectif (car, train ou transport à la demande). | | | | |
| 03/04/2017 | 24*25 | convention | Plusieurs associations avaient demandé à la Région lors d'un précédent comité de lignes une information sur la renégociation de la convention Région/SNCF. | Reconnaît cette promesse faite en avril 2016. Une réunion sera organisée entre la Région et les associations pour partager les orientations actuellement en discussion. La Région, qui finance, est en droit d'attendre des évolutions majeures dans son partenariat avec la SNCF. Elle attend des améliorations importantes dans la future convention, notamment sur le pilotage de la qualité de service. | | | <i>Information post-réunion : réunion avec la FNAUT tenue le 16/06/2017.</i> | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|--|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24*25 | desserte | Le cadencement doit aussi permettre aux voyageurs de se rendre plus facilement dans le sud de la France (Poitiers, Bordeaux, Hendaye) au départ du Mans. Cela nécessite des correspondances optimales à St Pierre-des-Corps. | Les voyageurs peuvent d'ores-et-déjà éviter de passer par Paris pour un trajet entre Le Mans et Poitiers. Le site internet de la SNCF propose bien des horaires de train entre Le Mans, St Pierre des Corps et Poitiers, même si en fonction des horaires, le site calcule toujours l'itinéraire le plus rapide. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|--|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 26 | desserte | La Ville de La Flèche regrette l'absence de concertation sur la modification de desserte les week-ends, même si elle se réjouit de la hausse de fréquentation. | La Région et l'autocariste STAO (déléataire de la ligne Le Mans - La Flèche - Saumur) reconnaissent et assument le manque de concertation. À ce jour, une seule réclamation est à comptabiliser après les changements horaires. La mise en oeuvre depuis 3 ans de 11 AR/jour "Express" en 45' entre Le Mans et La Flèche a permis de faire progresser la fréquentation de 5% entre 2015 et 2016 (cumul arrêté à novembre). À partir de décembre 2016, seule la desserte du week-end a été modifiée. Certaines circulations très peu fréquentées ont été redéployées au profit d'un rééquilibrage de l'offre entre Le Mans et Saumur pour attirer une clientèle nouvelle d'usagers occasionnels tournés vers les loisirs et le tourisme. Ce travail a été poursuivi par STAO et le Zoo de La Flèche par la création d'une navette entre la gare routière et le zoo. Par ailleurs, la gare de La Flèche sera prochainement équipée d'écrans d'informations partagés avec l'office du tourisme. Les usagers pourront aussi télécharger l'application "Zenbus" pour géolocaliser leur car en temps réel. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|---|--|---------------------------------|---------------------|--|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 26 | tarifs | Demande si la Région prévoit à terme une harmonisation des tarifs entre les cars TIS (2 euros) et le car régional (10 euros pour un trajet entre Le Mans et La Flèche). | | | | <i>information post-réunion : L'harmonisation des tarifs est en cours d'étude. Elle pourrait être mise en place d'ici 5 ans.</i> | |
| 03/04/2017 | 24 | fréquentation | S'inquiète de la chute de fréquentation de 9% entre 2015 et 2016 (cumul arrêté à novembre), alors que la moyenne régionale s'élève à +3%. Le collectif d'usagers souhaite la circulation d'au moins 2 AR/jour en cas de grèves. | De nombreux trains ont été supprimés pendant les mouvements sociaux de mai/juin 2016 et déc.16/janvier 2017 (taux de suppression de 9,3% y compris grèves). Consciente que les cars de substitution ne sont pas l'idéal, la SNCF réinterrogera l'organisation du SMG* (et PTA* correspondant) sur cet axe. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|--------------------|--|---|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24*25 | qualité de service | <p>Les taux de ponctualité annoncés ne sont que des moyennes qui cachent souvent des disparités. Mais cela représente combien de retards en valeur brute ? Combien de suppressions ?</p> <p>Se demande s'il n'y a pas un problème de fonds sur la fiabilité de la production ferroviaire, notamment un manque de personnel et de matériel roulant. Il est impossible à la SNCF de remplacer rapidement un conducteur malade ou une rame défectueuse.</p> | <p>La Région n'est en effet pas satisfaite des modalités de calcul de la qualité de service. Si les taux annoncés peuvent paraître globalement satisfaisants, les usagers du quotidien peuvent être impactés plusieurs fois par semaine sur le même train en heure de pointe. Dans la future convention, il s'agira donc de mettre en place des indicateurs au plus près de la réalité vécue par les voyageurs. La Région souhaite une vision exhaustive de la qualité du service rendu à la population. Avec le cadencement, la Région attend aussi des progrès sur la qualité de service car la réorganisation des horaires doit contribuer à fiabiliser le réseau et à une meilleure prévisibilité pour faire face aux incidents.</p> <p>Un nombre suffisant de cheminots et de rames sont présents au Mans pour assurer les circulations. Même s'il n'existe pas de "réserve", les conducteurs de train du Mans sont aptes à faire face aux aléas de dernière minute.</p> | | | | |
| 03/04/2017 | 26 | desserte | <p>Suite à la fermeture du collège situé à proximité de Guécélard, 8 élèves de cette commune se rendent désormais dans un établissement scolaire de La Flèche. Souhaite que la desserte de cette ligne soit adaptée en conséquence.</p> | <p>En effet, les élèves ne peuvent pas prendre le car de 16h10 à La Flèche Bouchevreau (arrivée Guécélard 16h34) car le portillon situé à l'arrière du lycée Bouchevreau est fermé en raison du plan vigipirate. Ils doivent donc se reporter sur l'horaire suivant au départ de La Flèche (gare routière) à 17h05 (arrivée Guécélard à 17h29).</p> | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|--------------------|---|---|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24 | qualité de service | Plusieurs facteurs peuvent expliquer la baisse de fréquentation : 1) l'offre de desserte 2) la fiabilité 3) la qualité des aménagements dans et autour de la gare | Fiabilité et qualité de service sont en effet déterminants pour augmenter la fréquentation des TER. Il est nécessaire de répondre en même temps aux usagers quotidiens mais aussi aux voyageurs occasionnels. La Région subventionne fortement les abonnés de travail par exemple, alors que les occasionnels (qui payent plein tarif) permettraient de rapporter des recettes supplémentaires pour contribuer au financement du TER. | | | | |
| 03/04/2017 | 24*25 | gares | Plusieurs Maires de l'axe souhaitent acquérir des terrains appartenant à la SNCF (aujourd'hui non entretenus) pour aménager des parkings ou sécuriser les accès aux gares. Les prix de vente proposés (5000 euros forfaitaire) sont trop élevés : souhaitent une cession pour l'euro symbolique, en contrepartie des travaux financés par les communes. | La Région peut apporter son soutien financier aux communes qui réalisent des travaux d'aménagement et les conseiller sur l'ingénierie de projets. Cependant les communes doivent négocier directement avec la SNCF, la Région ne pouvant servir d'intermédiaire en la matière. La Région souhaite néanmoins que la SNCF trouve des compromis acceptables pour l'intérêt commun. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|---|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24 | infrastructure | Inquiétude sur la vétusté de la voie (dernier renouvellement en 1975) qui conduira prochainement à une LTV*. L'état des voies contribue à la dégradation de la régularité. Souhaite que des travaux soient entrepris rapidement. La LTV impactera les temps de parcours et la fréquentation. Cette annonce ne permettra pas d'accélérer les trains qui auraient pu gagner 2' avant l'ouverture de la halte Le Mans Hôpital. | Une LTV(*) à 60 km/h a été posée sur plusieurs sections de voie dans le sens Le Mans > Alençon afin d'assurer la sécurité des circulations. En effet, les entretoises qui maintiennent les traverses biblocs se sont corrodées anormalement sous l'effet de l'eau de pluie. La perte de temps de parcours est estimée entre 5 et 12' en cumulé (en fonction des missions de train). Les horaires des trains seront modifiés en conséquence et intégrés aux fiches horaires pour la rentrée scolaire (au 28/08/2017). Si SNCF Réseau effectue régulièrement les petits travaux d'entretien courant, il s'agit là de travaux lourds qui nécessitent le renouvellement complet des traverses. Les études sont en cours. Un diagnostic complet et définitif devrait être finalisé fin 2017/début 2018. Des co-financements seront nécessaires pour ces travaux dont le calendrier reste à définir. | | | | |
| 03/04/2017 | 24 | gares | Le quai de la gare de Montbizot (sens Alençon > Le Mans) est inégal. Quand le train circule avec 3 voitures, les voyageurs descendent hors quai, c'est dangereux. | SNCF Réseau a bien noté l'ensemble de ces problèmes. | | | | |
| 03/04/2017 | 24 | infrastructure | Le passage à niveau à Vivoin-Beaumont n'est pas sécurisant pour les usagers : il faudrait créer un passage pour les piétons. | À Vivoin-Beaumont, l'ancien bâtiment-voyageurs est en effet victime de la mэрule, un champignon qui nécessite la destruction du bâtiment. Ce sujet sera étudié par Gares & Connexions. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|---|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24 | gares | Vivoir : souhaite la démolition de l'ancien bâtiment-voyageurs pour réaménager le parking. | <i>Information post-réunion (au 5 septembre 2017) : SNCF/Gares & Connexions va déposer un permis de démolir.</i> | | | | |
| 03/04/2017 | 24 | gares | Vivoir : souhaite une modification de l'implantation de l'abri voyageurs sur le quai. | | | | | |
| 03/04/2017 | 24 | distribution | Le collectif des usagers, à l'initiative de la mise à disposition du Nova TER au Super U de St-Jamme/Sarthe, souhaite que le problème de l'édition des billets soit résolu. | La Région salue cette solution alternative de distribution qui pourrait être reprise dans d'autres communes confrontées à la suppression des DBR*. SNCF confirme que sa politique de distribution consiste à aller au plus proche des clients. Elle explique qu'il y a en effet un problème d'interférences entre le logiciel de comptabilité du Super U et l'application Nova Ter. Cela sera résolu par l'installation d'un ordinateur dédié et le changement du logiciel. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|--|---|---------------------------------|---------------------|---|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24 | desserte | Il manque un arrêt à la Hutte-Coulombiers sur le train qui part du Mans à 7h24 en direction d'Alençon. | La suppression des arrêts dans les haltes intermédiaires (dont La Hutte-Coulombiers) sur le 1er train du matin est justifié par la très faible fréquentation (10 voyageurs seulement en moyenne). Mais le problème est bien identifié et la Région examinera comment répondre aux usagers. La Région rappelle qu'elle a réussi à négocier un arrêt intermédiaire supplémentaire à 18h01 à La Hutte-Coulombiers sur le train Intercité qui part du Mans à 17h30. À souligner : l'État a décidé de transférer la ligne TET* "Caen - Tours" à la Région Normandie en 2020 sans aucune concertation préalable avec les 2 régions concernées. La Région souhaite pérenniser cette ligne interrégionale, même si des craintes subsistent sur le maintien de la desserte jusqu'à Tours. | | | | |
| 03/04/2017 | 24*25 | desserte | Les horaires cadencés ne concernent que les jours de semaine. Quelle sera la desserte le week-end ? | Le cadencement s'applique également le week-end, même si la structure de l'offre du week-end est modifié à la marge : seul le 1er train au départ d'Alençon à 6h38 n'existera plus (concernait 10 voyageurs maximum). L'ensemble des horaires cadencés (du lundi au dimanche et jours fériés) peuvent être consultés sur le site www.nouveauxhorairester.paysdelaloire.fr | | | <i>Information post-réunion : Le site ouvert fin mars pour le cadencement n'est plus opérationnel depuis la diffusion des fiches horaires papier : il convient désormais d'utiliser le site Destineo.</i> | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|--|---|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24 | infrastructure | Souhaite que SNCF Réseau réalise d'urgence les travaux nécessaires sur l'ensemble de la ligne en décembre 2017, sinon c'est la fermeture annoncée de la ligne. | La Région est très attachée à la pérennisation de cette ligne. Il ne faut cependant pas entretenir le sentiment que les LTV* menaceraient son existence. Les travaux de renouvellement complet sont très onéreux (plusieurs millions d'investissement). La Région ne pourra pas financer seule un tel chantier qui fera nécessairement l'objet de co-financements avec SNCF Réseau. Cette situation fait suite au manque d'investissement dans les infrastructures secondaires pendant de trop longues années, même s'il semble qu'aujourd'hui le rééquilibrage entre les grandes lignes nationales et les réseaux TER s'imposent. La Région a déjà voté au budget 2017 un programme d'investissement conséquent pour la rénovation de la ligne Clisson - Cholet. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|--------------------|--|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24*25 | qualité de service | Si les cheminots sont responsables des mouvements sociaux, la qualité de service pâtit également du manque de matériels (hors service) pour nettoyer les voies en prévention des patinages/enrayages provoqués l'automne par les feuilles mortes. Les conducteurs de ces engins font également défaut. L'incident à Conneré aurait peut-être été évité si les rails avaient été brossés. | Les 2 engins (laveur et Brosseur) étaient effectivement en révision en 2015, mais tout à fait opérationnels en 2016. La campagne de prévention "feuilles mortes" est en cours de programmation pour l'automne 2017. Concernant l'incident à Conneré, la seule et unique cause identifiée est la tempête et n'a rien à voir avec la disponibilité du train laveur. Sur les effectifs, SNCF Réseau précise qu'elle a recruté 400 agents supplémentaires, soit au-delà du remplacement des seuls départs en retraite. | | | | |
| 03/04/2017 | 24*25 | desserte | Le train est un moyen de déplacement vital dans les territoires ruraux comme la Sarthe qui est le département le plus pauvre des Pays de la Loire. Suite à la mise en service de la LGV*, des sillons seront disponibles pour améliorer les dessertes périurbaines. Dénonce le montant du devis présenté par la SNCF à la Région pour la création de la gare Le Mans-Hôpital car le déplacement d'une boîte chaude n'est utile que pour les trains de fret | Il est nécessaire de regarder le cadencement dans toutes ses dimensions. Il permet une augmentation de 8,5% du nombre de km parcourus par les TER (dont 4% pour les trains créés sur la Virgule de Sablé). Avec le cadencement mis en oeuvre depuis le 02/07/17, 79% des voyageurs disposent de plus d'arrêts. Malgré des suppressions d'arrêts sur certaines lignes, le nombre de kms circulés est globalement en augmentation. | | | | |

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNE DU 3 AVRIL 2017

mise à jour du 26/09/2017

| date CDL | ligne concernée (voir légende) | question posée | | réponse apportée en séance | suites données après la réunion | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|---|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | thématique | | | suite défavorable | | suite favorable | mise en service prévue ou réalisée |
| | | | | | raisons techniques | raisons financières | | |
| 03/04/2017 | 24*25 | desserte | Les SCOI (*) comportent des volets "mobilité" et "plan climat". La Région doit donc soutenir la multimodalité au lieu de supprimer des dessertes au travers du cadencement. La desserte ferroviaire est également vitale pour le développement économique des territoires : les suppressions d'arrêts auront des répercussions sur les zones d'activités et le tourisme. Le présent impacte l'avenir : ce qui est supprimé aujourd'hui sera très difficile à remettre en place demain | La Région consacre chaque année 140 millions d'euros au fonctionnement du TER. La Région souhaite sincèrement développer le transport ferroviaire et pense que le cadencement est un outil de sa pérennisation, même si l'exécutif actuel n'a pas été acteur de la phase de concertation. Naturellement, la Région partage la vision du transport ferroviaire comme levier d'attractivité économique et de protection de l'environnement. | | | | |

Liste des abréviations utilisées :

CPER : Contrat de Plan État-Région

SMG : Service Minimum Garanti

PTA : Plan de Transport Adapté

DBR : Distributeur de Billets Régionaux

BV : Bâtiment-Voyageurs

TET : Train d'Équilibre du Territoire (Intercité)

PN : Passage à Niveau

LGV : Ligne à Grande Vitesse

Loi "NOTRe" : Nouvelle Organisation Territoriale de la République